

## AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉMOLITION

Avis public est par la présente donné qu'il y aura une réunion du Comité de démolition le 9 avril 2024 à 18h30 à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sur la demande de démolition relative à l'immeuble ci-dessous.

**PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 39, RUE MCLAREN, LOT : 3 044 654**

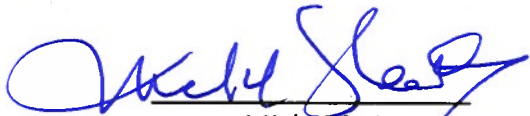
La demande de démolition vise à permettre la démolition de l'immeuble au 39, rue McLaren.

### Opposition à la démolition

Toute personne qui veut s'opposer à la délivrance d'un certificat d'autorisation de démolition doit, dans les 10 jours de la publication de l'avis public, ou à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée au greffier de la ville aux coordonnées suivantes :

Monsieur Michel St-Laurent  
45, rue Beausoleil  
Ville de Saint-Gabriel (QC) J0K 2N0  
[mairie@ville.stgabriel.qc.ca](mailto:mairie@ville.stgabriel.qc.ca)

Fait et donné à la Ville Saint-Gabriel, ce 25<sup>e</sup> jour de mars 2024.



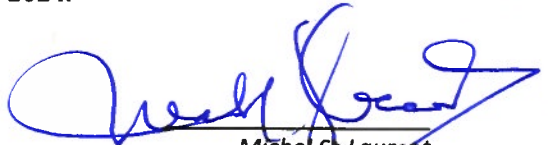
Michel St-Laurent  
Directeur général et greffier

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

JE, SOUSSIGNÉ, MICHEL ST-LAURENT, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER DE LA VILLE DE SAINT-GABRIEL, CERTIFIE AVOIR PUBLIÉ LE PRÉSENT AVIS EN AFFICHANT UNE COPIE À L'HÔTEL DE VILLE, 45 RUE BEAUSOLEIL, ENTRE 9 H ET 16 H, LE 25 MARS 2024 ET SUR LE SITE DE LA VILLE DE SAINT-GABRIEL AU <http://www.ville.stgabriel.qc.ca/>.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 25<sup>e</sup> jour du mois de mars 2024.



Michel St-Laurent  
Directeur général et greffier